



Doc. 14792 Part 1
23 janvier 2019

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2018) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Islande et de l'Italie

Amendement¹ n° 2

M. Tritan SHEHU, Albanie, Groupe du Parti populaire européen
M. Emanuelis ZINGERIS, Lituanie, Groupe du Parti populaire européen
M. Kęstutis MASIULIS, Lituanie, Groupe du Parti populaire européen
M. Andrzej HALICKI, Pologne, Groupe du Parti populaire européen
M. Giorgi KANDELAKI, Géorgie, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, paragraphe 6.1, après les mots «à achever la réforme du système judiciaire», ajouter les mots suivants:

«, à éviter dans l'intervalle sa récupération politique par la nomination massive de nouvelles institutions et de magistrats, pour faire la preuve de leur volonté politique et appliquer concrètement la législation afin de garantir le respect des normes internationales en matière d'élections démocratiques».

Déposé par:

SHEHU Tritan, Albanie, PPE/DC
HALICKI Andrzej, Pologne, PPE/DC
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
MASIULIS Kęstutis, Lituanie, PPE/DC
ZINGERIS Emanuelis, Lituanie, PPE/DC

1. 2019 - Première partie de session

